

FICHE D'INSCRIPTION EXAMEN DELF/DALF 2024

INFORMATIONS PERSONNELLES

Toutes les réponses sont obligatoires (merci d'écrire lisiblement)

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AA) : SEXE : Homme Femme

PAYS DE NAISSANCE : VILLE DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ : LANGUE MATERNELLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : TEL : 00..... -

Email (en lettres majuscules) :

DIPLÔME(S) DÉJÀ OBTENUS

Je n'ai jamais passé un examen du DELF / DALF

Je déjà passé un examen du DELF / DALF

NUMÉRO DE CANDIDAT :

J'ai obtenu le (ou les) diplôme(s) suivants :

DELF A1 DELF B2

DELF A2 DALF C1

DELF B1 DALF C2

PASSER LE DELF/DALF À IS AIX-EN-PROVENCE

Je souhaite m'inscrire pour passer l'examen suivant :

DELF A2 95 €

DELF B1 110 €

DELF B2 120 €

DALF C1 150 €

Mode de paiement :

Carte bancaire

Espèces

Chèque (à l'ordre de IS Aix-en-Provence)

Virement

Je souhaite m'inscrire à la session de :

JANVIER

FEVRIER

MARS

MAI

JUIN

JUILLET

AOUT

OCTOBRE

NOVEMBRE

DECEMBRE

Coordonnées bancaires pour votre paiement :

Par internet : <https://www.is-aix.com/fr/produit/payer-en-ligne/>

Par virement bancaire : CREDIT AGRICOLE n° 11306-00010
Cours Sextius - 13100 Aix-en-Provence - France
Numéro de compte : 1005154 6 050 64 Code BIC : AGRIFRPP 813
IBAN : FR76 1130 6000 1010 0515 4605 064
Les frais bancaires sont à payer par l'expéditeur

Merci de prendre connaissance du calendrier détaillé des épreuves au verso de cette page.

| Session | Date limite d'inscription | Date et heure des épreuves écrites | Dates des épreuves orales* |
|---------|---------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Janvier | 11 décembre 2023 | A2 10/01 14h00 | 11 au 19 janvier |
| | | B1 11/01 10h00 | |
| | | B2 11/01 14h00 | 11 au 19 janvier |
| | | C1 12/01 09h00 | |
| Février | 12 janvier 2024 | A2 7/02 14h00 | 8 au 23 février |
| | | B1 8/02 10h00 | |
| | | B2 8/02 14h00 | 9 au 23 février |
| | | C1 9/02 09h00 | |
| Mars | 16 février 2024 | A2 13/03 14h00 | 14 mars au 12 avril |
| | | B1 14/03 10h00 | |
| | | B2 14/03 14h00 | 15 mars au 12 avril |
| | | C1 15/03 09h00 | |
| Mai | 26 avril 2024 | A2 22/05 14h00 | 23 mai au 14 juin |
| | | B1 23/05 10h00 | 24 mai au 14 juin |
| | | B2 23/05 14h00 | |
| | | C1 24/05 09h00 | |
| Juin | 3 mai 2024 | A2 5/06 14h00 | 6 juin au 5 juillet |
| | | B1 6/06 10h00 | |
| | | B2 6/06 14h00 | 7 juin au 5 juillet |
| | | C1 7/06 09h00 | |

| Session | Date limite d'inscription | Date et heure des épreuves écrites | Dates des épreuves orales* |
|----------|---------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Juillet | 3 juin 2024 | A2 3/07 14h00 | 4 juillet au 2 août |
| | | B1 4/07 10h00 | |
| | | B2 4/07 14h00 | 5 juillet au 2 août |
| | | C1 5/07 09h00 | |
| Août | 22 juillet 2024 | A2 21/08 14h00 | 22 août au 13 septembre |
| | | B1 22/08 10h00 | |
| | | B2 22/08 14h00 | 23 août au 13 septembre |
| | | C1 23/08 09h00 | |
| Octobre | 2 septembre 2024 | A2 2/10 14h00 | 3 au 31 octobre |
| | | B1 3/10 10h00 | |
| | | B2 3/10 14h00 | 4 au 31 octobre |
| | | C1 4/10 09h00 | |
| Novembre | 7 octobre 2024 | A2 6/11 14h00 | 7 novembre au 6 décembre |
| | | B1 7/11 10h00 | |
| | | B2 7/11 14h00 | 8 novembre au 6 décembre |
| | | C1 8/11 09h00 | |
| Décembre | 8 novembre 2024 | A2 4/12 14h00 | 5 au 20 décembre |
| | | B1 5/12 10h00 | |
| | | B2 5/12 14h00 | 6 au 20 décembre |
| | | C1 6/12 09h00 | |

*Le jour et l'heure des épreuves orales seront confirmés dans la convocation à l'examen qui sera envoyée par email au candidat environ 10 jours avant les épreuves écrites.

CONSIGNES ET INFORMATIONS IMPORTANTES

INSCRIPTION ET CONVOCATION

- L'inscription à l'examen ne sera prise en compte qu'à réception de la fiche d'inscription dûment complétée et du règlement, sous réserve de disponibilité. Aucun dossier ne sera accepté au-delà de la date limite d'inscription.
- L'inscription peut être modifiée une fois sans frais (report de dates de session ou changement de niveau) avant la date limite d'inscription. Passé cette date, aucune modification n'est possible.
- L'inscription, une fois confirmée, ne peut pas être annulée. Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.
- Toute demande d'aménagement spécifique pour raison médicale doit impérativement être signalée au moment de l'inscription et accompagnée d'un certificat médical. IS Aix-en-Provence s'engage à mettre en œuvre ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles et humaines.
- La passation des épreuves s'effectue aux dates indiquées sur le calendrier des examens que le candidat s'engage à consulter au moment de son inscription. Les dates et horaires exactes des épreuves orales sont précisés au plus tard 7 jours avant les épreuves écrites au moment de l'envoi de la convocation par email. Passé ce délai, le candidat doit impérativement aviser IS Aix-en-Provence par email à info@is-aix.com ou par téléphone au 04.42.93.47.90 s'il n'a toujours pas reçu sa convocation.
- Une absence pour non réception de convocation n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

PASSATION

- Les horaires de passation sont fixés par IS Aix-en-Provence et ne peuvent être modifiés. Les candidats doivent se présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni d'un stylo bille noir.
- Les épreuves débutent aux horaires indiqués sur la convocation. Tout retard entraînera une impossibilité de passer les épreuves. Aucune justification ne sera acceptée et aucun report à une session ultérieure ou remboursement ne sera accordé.
- Le candidat doit se présenter aux épreuves muni de sa convocation et d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité. En cas de non présentation de pièce d'identité en cours de validité, le candidat ne pourra pas passer les épreuves et cela ne pourra donner lieu à un remboursement.
- Le candidat s'engage à contrôler l'exactitude des informations le concernant sur les feuilles d'emplacement. Toute demande de modification après l'édition des résultats sera facturée.
- Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée. Usurper l'identité d'un candidat, rechercher des réponses sur Internet à l'aide d'appareils connectés (y compris les montres), enregistrer le contenu de l'examen à l'aide d'appareils électroniques, échanger entre candidats, copier sur le candidat voisin, dissimuler une anti-sèche dans un étui à lunettes, écrire son vrai nom ou prénom dans ses réponses, sont des exemples de fraudes courantes.

RESULTATS

- Les candidats sont avisés par email de la parution des résultats. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par e-mail.
- Les résultats sont à retirer à IS Aix-en-Provence par le candidat sur présentation d'une pièce d'identité originale. En cas d'impossibilité de retirer son résultat, le candidat peut soit laisser des enveloppes timbrées à son nom et adresse (2 enveloppes, une pour le relevé de notes et une pour le diplôme) soit écrire une procuration pour autoriser une tierce personne à retirer les documents à sa place. Celle-ci devra se munir de la procuration, de la copie de la pièce d'identité du candidat ainsi que de sa propre pièce d'identité originale.
- Aucune consultation des copies ne sera autorisée. Pour toute réclamation, le candidat devra contacter France Éducation International.
- Le diplôme sera disponible environ 3 à 4 mois après l'examen. Les conditions pour le retirer sont identiques à celles des résultats.

En signant ce document :

- J'atteste avoir pris connaissance de tous les éléments ci-dessus
- J'accepte qu'IS Aix-en-Provence conserve vos données en accord avec la législation RGPD.

Date :

Signature (Du tuteur, si âgé de moins de 18 ans) :